

VALTECH

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2.346.636,30 €
SIEGE SOCIAL : 103 RUE DE GRENELLE – 75007 PARIS
RCS PARIS 389 665 167

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2011

L'an deux mille onze
Le 6 avril à 8 heures 30.

Les administrateurs de la société Valtech se sont réunis au siège social sur convocation du Président, M. Sebastian LOMBARDO, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ...
7. Convocation der l'Assemblée générale mixte - fixation de l'ordre du jour du lieu, de la date et de l'heure de la réunion.

....

Présents

Sebastian LOMBARDO, Président Directeur Général, et Président de la séance
Frédéric de Mevius, administrateur
Daniel Grossmann, administrateur,
Laurent Schwarz, administrateur.

Invités

Thierry Lescasse, Directeur Financier
Laure Bercegay et Florence Caghassi, membres du Comité d'Etablissement parisien
Maxime Fudym et Yuna Le Goff, membres du Comité d'Etablissement toulousain

Guillaume DRANCY, Co-Commissaire aux Comptes
Albert AIDAN du cabinet Deloitte, Co-Commissaire aux Comptes, accompagné de Mme Géraldine SEGOND.

Monsieur Sebastian Lombardo préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Il constate que le nombre d'administrateurs présents est égal au nombre minimum requis par la loi et les statuts. Il déclare alors que le Conseil est régulièrement constitué et qu'il peut valablement délibérer.

Puis, le Président aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

.....

7. CALENDRIER D'APPROBATION DES COMPTES 2010 ET CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ET FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DU LIEU ET DE LA DATE ET DE L'HEURE DE LA REUNION.

Le Président rappelle aux administrateurs que le Rapport financier annuel 2010 de la Société doit être publié auprès de l'AMF au plus tard le 30 avril 2011 et de fixer au 23 mai 10 heures la date d'une Assemblée Générale mixte, qui se tiendra au 103 rue de Grenelle (Paris 7^e), et qui portera sur l'approbation des comptes, ainsi que sur l'harmonisation des statuts (changement de Siège) et une réduction de capital par l'annulation des 214 900 actions d'autocontrôle..

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve ce calendrier.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer ainsi qu'il suit l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale mixte :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23 MAI 2011**

RESOLUTIONS EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2010, incluant le rapport sur la gestion du groupe,
- Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice, sur les comptes consolidés et les opérations visées par les articles L.225-38 et suivant du Code de Commerce,
- Rapport portant observation des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- Approbation, s'il y a lieu, de ces rapports ainsi que des comptes de l'exercice et des comptes consolidés et des opérations intervenues au cours de l'exercice,
- Affectation du Résultat,
- Quitus à donner aux administrateurs,

- Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions proposées à l'Assemblée générale à titre ordinaire,
- Fixation des jetons de présence 2011,
- Expiration des mandats du cabinet Deloitte et associés Co-commissaire aux comptes titulaire et du cabinet BEAS suppléant, renouvellement pour une durée de six exercices,
- Convention d'assistance de la société Siegco pour l'année 2010,

RESOLUTIONS EN ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Réduction du capital par suppression des actions d'autocontrôle,
- Mise en harmonie des statuts avec les textes légaux et réglementaires applicables,
- Pouvoirs pour les formalités.

* *
*

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

un administrateur